

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 avril 2015

L'an deux mille quinze, le sept avril à 20 heures 30 :

Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Joseph LETOREY Maire.

Présents: Mr Joseph LETOREY, Mme Anne Marguerite LE GUILLOU, Mr Jean LEBEGUE, Mr Vincent GROSJEAN, Mr Vincent CARPENTIER, Mr Stéphane LABARRIÈRE, Mr Jean-Paul HAGNERÉ, Mme Aurélie NIARD, Mme Elisabeth LESAULNIER, Mr Pierre BORRE, Mme Martine JOLLÈS, Mr Didier DAGORN, formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Martine LENORMAND

Absents excusés :

Laure GODEY donne pouvoir à Joseph LETOREY

Pierre-Régis GERMAIN donne pouvoir à Jean-Paul HAGNERÉ

Le quorum est atteint (12 conseillers en fonction physiquement présents).

Monsieur Jean LEBEGUE a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 mars 2015 est adopté.

FINANCES

2015-5 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF- EXERCICE 2014

Vu le code Général du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et R.2342-1 à D.2342-12,

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif par Monsieur le Maire, chapitre par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

Monsieur le Maire, ayant quitté la séance et le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre BORRE, doyen de l'assistance, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 6 abstentions dont celle de Monsieur le Maire, ADOPTE le Compte Administratif 2014 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	1 301 423.55
DEPENSES	1 419 584.58
RESULTAT EXERCICE 2014	- 118 161.03
RESULTAT CLOTURE total reporté 2013	1 623 095.71
AFFECTATION 2014	- 692 207.47
RESULTAT CLOTURE F- 2014	812 727.21

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	1 336 759.94
DEPENSES	730 220.01
RESULTAT EXERCICE 2014	606 539.93
RESULTAT CLOTURE I- 2013	- 502 207.47
RESULTAT CLOTURE I - 2014	104 332.46
RESULTAT CLOTURE Total F+ I 2014	917 059.67

2015-6 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2014

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Receveur en poste à Cabourg et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le Receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1, R.2342-1 et D.2342-2 à D.2343-10,

Considérant la concordance entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Receveur de Cabourg, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 5 abstentions :

ADOpte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2014, arrêté aux chiffres suivants, conformes à ceux du compte administratif pour le même exercice :

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Recettes	1 336 759.94	1 301 423.55
Dépenses	730 220.01	1 419 584.58
Excédent	606 539.93	
Déficit		118 161.03

2015-7 AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire constate que :

- le montant des reports d'investissement de 2014 s'élève à 750 000.00 pour les travaux de la CD 514 et ceux du centre médical
- le montant des reports d'investissement de 2014 s'élève à 35 000.00 pour la CD 514.

Après avoir accepté le résultat de clôture de l'exercice 2014 ainsi que le solde des reports pour un montant de 750 000.00 € en dépenses d'investissement, et 35 000€ en recettes d'investissement, le conseil municipal par 9 voix pour et 5 abstentions :

DECIDE l'affectation suivante :

- Résultat de clôture d'investissement de : 104 332.46
- Résultat de clôture de fonctionnement de : 812 727.21
- RAR Dépenses d'investissement de : 750 000.00
- RAR Recettes d'investissement : 155 000.00
- De fixer le besoin de financement à : 490 667.54
- D'affecter les résultats de fonctionnement au chapitre 1068 à hauteur de 490 667.54
- De laisser la différence en report de fonctionnement recettes au 002 pour : 322 059.67

2015-8 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter les taux des impositions des 3 taxes directes locales

TAXES	Taux 2014	Taux 2015
TH	8.51	8.51
TFB	10.61	10.61
TFNB	23.01	23.01

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17 mars 2015,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

VOTE les taux d'imposition pour 2015 sans augmentation.

2015-9 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire présente le budget 2015 :

Le budget 2014 s'est déroulé selon les prévisions.

Les points importants de l'année 2015 seront :

- Un maintien de la pression fiscale au même niveau : pas d'augmentation d'impôts.
- Le budget investissement de 2015 est important, les grands chantiers à l'ordre du jour seront l'aboutissement des gros travaux engagés en 2014 :
 - Les travaux du centre médical et du RAM,
 - L'aménagement de la CD514

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	
011	Charges à caractère général	283 394.00
012	Charges de Personnel	566 300.00
65	Autres charges gestions	249 649.00
66	Charges financières	16 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 500.00
68	Dotations Amortissements	17 056.15
022	Dépenses Imprévues	20 000.00
023	Virement section d'investissement	219 100.85
014	Atténuation de produits	17 000.00
	TOTAL DEPENSES	1 390 000.00

CHAPITRES	RECETTES	
002	Excédent antérieur reporté	322 059.67
013	Atténuation de Charges	1 000.00
070	Vente de produits fabriqués	11 900.00
073	Impôts et Taxes	794 476.00
074	Dotations Subventions	221 513.00
075	Autres produits de gestion courante	37 715.33
077	Produits exceptionnels	1 336.00
	TOTAL RECETTES	1 390 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	
16	Remboursements emprunts+ Caution	60 880.00
21	Immobilisations corporelles	80 620.00
23	Travaux	528 500.00
022	Dépenses Imprévues	5 000.00
45	Opération investissement RAM	40 000.00
Report 2014	Investissement reporté	750 000.00
	TOTAL DEPENSES	1 465 000.00

CHAPITRES	RECETTES	
001	Excédent antérieur reporté	104 332.46
021	Virement de la section fonctionnement	219 100.85
10	Dotation TVA - TLE	529 510.54
16	Emprunt	400 000.00
28	Amortissement des immobilisations	17 056.15
45	Opération investissement RAM	40 000.00
Report 2014	Investissement reporté	155 000.00
	TOTAL RECETTES	1 465 000.00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2342-2,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17 mars 2015,

Ayant entendu la présentation du budget primitif 2015 du receveur municipal, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et chapitre par chapitre pour la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour, 1 abstention, 4 voix contre :

VOTE le budget primitif 2015 prenant en compte les reports 2014.

2015-10 EMPRUNT CENTRE MEDICAL

Monsieur le maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux du centre médical, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 400 000 Euros, inscrit sur le budget primitif 2015. Le conseil municipal après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Epargne de Normandie, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} :

Pour financer des travaux du centre médical, la commune de Varaville décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 400 000 € (quatre cent mille euros)
- Taux : 1.94 %
- Durée : 15 ans
- Périodicité : semestrielle
- Commission d'engagement : 400 € (quatre cents euros)

Article 2 :

Mr Le Maire de Varaville, est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Article 3 :

La commune de Varaville décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

2015-11 CPL BOIS - MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX LOT N°5 : AVENANT N°1

Par délibération du 14 mars 2014 le conseil municipal a retenu l'entreprise CPL BOIS de BAYEUX concernant la construction du centre médical pour les menuiseries extérieures pour un montant de 22 838.34 € HT soit 27 406.01 € TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des modifications de prestations sont intervenues en cours de travaux, qui induisent de nouvelles dépenses modifiant le marché, d'où la passation d'un avenant au marché de travaux qui a pour objet d'entériner les nouvelles prestations.

Nouveau montant du marché :

Marché initial	22 838.34 € HT	27 406.01 € TTC
Avenant n°1	471.89 € HT	566.27 € TTC
Total	23 310.23 € HT	27 972.28 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise CPL BOIS de Bayeux.

2015-12 EUROVIA - MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX: AVENANT N°2

Par délibération du 19 septembre 2014 le conseil municipal a retenu l'entreprise EUROVIA de Blainville s /Orne concernant l'aménagement de la CD 514 pour un montant de 317 850 € HT soit 381 420 € TTC. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des modifications de prestations sont intervenues en cours de travaux, elles induisent de nouvelles dépenses qui modifient le marché, d'où la passation d'un avenant au marché de travaux qui a pour objet d'entériner les nouvelles prestations.

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un avenant n° 1 avait été autorisé par délibération du 28/11/2014. Des modifications de prestations étaient intervenues en cours de travaux, elles n'induisaient pas de nouvelles dépenses mais modifiaient le marché, d'où la passation d'un avenant n°1 au marché de travaux qui avait pour objet d'entériner les nouvelles prestations.

Nouveau montant du marché :

Marché initial	317 850 € HT	381 420 € TTC
Avenant n°1	0	0 €
Avenant n° 2	13 000 € HT	15 600 € TTC
Total	330 850 € HT	397 020 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 3 abstentions :

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise EUROVIA de Blainville sur Orne pour 13 000 € HT soit 15 600 € TTC.

II - QUESTIONS DIVERSES :

Mme Martine JOLLES interpelle Mr le Maire à propos de ses pouvoirs de police : une propriété située rue St Charles est squattée, et des jeunes pénètrent dans le terrain par effraction. Elle demande que le Maire applique l'article L. 511-1 du code de l'urbanisme et prenne un arrêté de péril pour cet immeuble qui, selon elle, menace ruine.

Des renseignements juridiques ont déjà été pris pour ce cas-là : Il n'est pas légal de prendre un arrêté de péril pour cette propriété qui ne menace pas le domaine public. Cependant, un courrier d'alerte sera de nouveau adressé à la propriétaire et à la gendarmerie nationale.

Délibérations :

2015-05 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF- EXERCICE 2014

2015-06 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2014

2015-07 AFFECTATION DU RESULTAT

2015-08 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

2015-09 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

2015-10 EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE

2015-11 CPL BOIS - MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX: AVENANT N°1

2015-12 EUROVIA - MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX: AVENANT N°2

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.